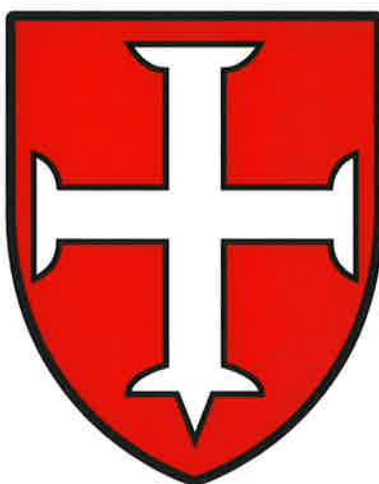


**COMMUNE DE CRANS
CONSEIL COMMUNAL**



**PROCÈS-VERBAL
Séance du 12 mai 2025**

Pour archives

ORDRE DU JOUR

1.	Appel	4
2.	PV de la séance du 10 mars 2025	5
3.	Approbation de l'ordre du jour	6
4.	Communications du bureau du Conseil	7
5.	Communications de la Municipalité	8
	<i>Administration générale, sécurité, population, relations extérieures - M. Robert Middleton, Syndic</i>	<i>8</i>
	<i>Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments - Mme Johanna Pini, Municipale</i>	<i>8</i>
	<i>Enfance, écoles, affaires sociales, culture, cultes et sport – M. Vincent Chevalley, Municipal</i>	<i>8</i>
	<i>Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique - M. Yvan Rueff, Municipal</i>	<i>9</i>
	<i>Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière - M. Bernard Henrioux, Municipal</i>	<i>9</i>
6.	Préavis – Rapports des Commissions	10
	<i>Préavis N° 35/25 – Demande d'un crédit de 265'000 CHF (TTC) en vue de financer la rénovation et la mise en conformité de l'éclairage de la zone sportive</i>	<i>10</i>
	<i>Préavis N° 40/25 – Demande d'un crédit de 255'200 CHF (TTC) pour la réfection de la zone de vie, de la charpente et de la toiture du chalet de Poêle Chaud</i>	<i>13</i>
	<i>Préavis N° 38/25 – Modifications des statuts de l'association intercommunale du SDIS Nyon-Dôle</i>	<i>15</i>
7.	Initiatives, dépôt de motions, postulats	16
8.	Élection statutaire complémentaire	17
9.	Associations intercommunales – Rapports des délégués APEJ, ARSCO, SITSE, POLICE, ORPC, SDIS, Région de Nyon	18
10.	Divers et propositions individuelles	20
	Glossaire des acronymes et termes spéciaux	21

Préambule : M. le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil, ainsi qu'à la Municipalité et à M. Thierry Nydegger, ingénieur du bureau BS&A, mandataire de la Municipalité pour le projet de rénovation de l'éclairage des terrains de sport.

Ouverture de la séance à 20 h

Composition du bureau :

- M. Henri Bossert, Président
- M. Claude Lagrange, vice-président
- Mme Fabienne Vionnet, Secrétaire
- Mme Neslihan Kurt, Scrutatrice
- Mme Moravia Widmer, Scrutatrice
- Mme Ulrike Richardson, Scrutatrice suppléante, excusée
- Mme Birgit Schleifenbaum, Scrutatrice suppléante
- M. Laurent Sinner, Huissier

Le Président informe que deux postulats ont été déposés et qu'ils seront portés à l'ordre du jour de la séance.

Il annonce également la démission de M. Blaise Schwerzmann, qui a quitté la commune.

Comme la Loi sur les communes l'autorise, les deux sièges vacants ne seront pas pourvus durant la dernière année de la législature, puisque la liste des candidats est épuisée.

1. Appel

La Municipalité est représentée par :

- M. Robert Middleton, Syndic
- M. Yvan Rueff, Municipal et Vice-Syndic
- Mme Johanna Pini, Municipale
- M. Vincent Chevalley, Municipal
- M. Bernard Henrioux, Municipal

Excusés : 8 membres du Conseil sont excusés

- M. Maximilien Berni
- Mme Lydia Bourquin
- M. Boris Lerch
- M. Sylvain Nassisi
- Mme Mylène Pochon
- Mme Ulrike Richardson
- M. Bernard Vogel
- Mme Sonia Weil

Absents : 1 membre du Conseil est absent

- M. Laurent Borcard

Quorum :

Au total, 34 conseillères et conseillers sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer légalement.

Lors du vote à main levée, la majorité simple est fixée à 17 voix contre 16. Le Président ne vote pas.

2. PV de la séance du 10 mars 2025

M. le Président passe en revue le PV de la séance du 10 mars 2025

Point 2, Appel, p. 4, Mme Sauvain constate que son nom figure dans la liste des absents, alors qu'elle s'était excusée.

Point 4, Communications de la Municipalité, p.10, M. Rueff demande de reformuler certains passages de ses communications au sujet de l'informatique communale :

«... a été mise en place» à remplacer par «... sera prochainement mis en place», et «Le même outil sert...» à remplacer par «Le même outil servira...».

«La certification au Cybersafe» il faut ajouter «La certification au **label** Cybersafe».

Le Conseil n'a pas d'autres remarques ou commentaires.

Vote pour l'approbation du PV de la séance du 10 mars 2025 :

Voix pour : Majorité

Voix contre : Aucune

Abstentions : 5

Le PV de la séance du 10 mars 2025 est accepté à la majorité.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

Point 6 : le traitement des préavis passera dans l'ordre N° 35, N° 40, puis N° 38.

Point 7 : deux postulats déposés avant la séance seront ajoutés à l'ordre du jour.

M. Chevalley était membre de la commission ad hoc sur la zone sportive et le terrain de loisirs, c'est donc M. Pilloud qui était en attente, il passe donc à la commission ad hoc.

M. Blaise Schwerzmann était membre de la commission de gestion, Mme Beirnaert est candidate pour se présenter

M. Blaise Schwerzmann était membre des intercommunales de région de Nyon, sa suppléance est à repourvoir.

M. le Président passe au vote pour l'approbation de l'ordre du jour modifié.

Vote pour l'approbation de l'ordre du jour :

Voix pour : Unanimité

Voix contre : Aucune

Abstentions : Aucune

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Communications du bureau du Conseil

Dates des prochaines séances 2025

– Les prochaines dates du Conseil sont les suivantes :

- 23 juin 2025
- 15 septembre 2025 (date de réserve)
- 27 octobre 2025
- 1er décembre 2025 à 19 h, séance suivie du repas du Conseil

La fin de la législature s'annonce et, pour remercier le Conseil, nous prévoyons une séance extra-muros le 22 juin 2026 dans la salle du parlement du Grand Conseil à Lausanne suivi d'un repas, le transport se fera en bus et il devrait partir vers 17 h.

Votations et élections

Élection communale complémentaire du 13 avril (2^e tour) :

M. Vincent Chevalley est élu à la Municipalité avec 281 voix.

Mme Beirnaert suit avec 206 voix, elle n'est pas élue.

Mme Callmander obtient 91 voix, elle n'est pas élue.

Trois personnes obtiennent des voix éparses.

Taux de participation de 37 %, ce qui est satisfaisant.

M. Chevalley a été assermenté devant le Bureau du Conseil le 22 avril dernier.

Votations fédérales du 18 mai :

Le scrutin a été annulé par manque d'objet.

Prochains scrutins :

Le 28 septembre et le 30 novembre, les objets ne sont pas connus.

Affaires du Conseil communal

Loi sur les Communes :

Le groupe de travail formé lors de la dernière séance a rendu ses remarques au Canton.

Le groupe de travail constate qu'en l'état, l'avant-projet demande encore de profonds remaniements avant d'être proposé au législateur cantonal.

Le groupe de travail soulève les principaux points suivants :

- la nouvelle loi augmente la pression sur les fusions de communes ;
- la pression sur la fonction administrative augmente (taux d'occupation minimal des cadres, obligations de formation, incompatibilités de fonctions inutiles) ;
- les tâches administratives seront augmentées (contrôle interne, programme de législature annualisé, plan financier sur 5 ans annualisés, plan d'investissement sur 5 ans, publication des décisions administratives en ligne) ;
- perte d'autonomie du fonctionnement de la Municipalité (règlement de fonction interne, nombre minimum de séances mensuelles, perte d'autorité du Syndic) ;
- obligation de tenir un registre des intérêts pour les membres du Conseil, disparition de la mention de récusation ;
- renforcement de la collaboration intercommunale, mesure imposée par l'État, assemblée régionale sous l'autorité du Préfet, limitation du nombre de membres.

5. Communications de la Municipalité

Administration générale, sécurité, population, relations extérieures - M. Robert Middelton, Syndic

M. le Syndic fait part des informations concernant son dicastère.

Il annonce que la commune de Jouxens-Mezery vient de perdre son recours en appel contre la péréquation devant le Tribunal fédéral. Cette décision ne concerne que Jouxens-Mezery et une centaine de procédures sont en cours. Une séance aura lieu à Rolle entre les communes recourantes de la région, pour définir les suites à donner.

Le Syndic donne lecture d'un communiqué de presse qui sera diffusé à la suite de la séance.

Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments - Mme Johanna Pini, Municipale

Mme Johanna Pini fait part des informations concernant son dicastère.

Vélos en libre-service. Pour donner suite à la résolution *pour l'adhésion au réseau PubliBike*, la Municipalité a contacté Région de Nyon pour l'installation de vélo en libre-service sur le territoire de la Commune.

Le contrat entre Région de Nyon et *PubliBike* arrivera à échéance à la fin du mois de juin 2025 et sera repris par la société *Lime* à partir du 1er juillet 2025.

À partir de cette date, le réseau *Lime* pourra être étendu avec la création de nouvelles stations. Région de Nyon nous a proposé de participer à l'extension du réseau.

La Municipalité entend répondre favorablement d'ici la fin du mois. Une étude sur les possibilités d'implantation de stations est en cours pour faire des propositions à Région de Nyon.

L'installation de ces stations dépendra de la vitesse de déploiement du réseau *Lime*.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de notre PECC (fiche 16), pour favoriser les déplacements en mobilité active.

Enfance, écoles, affaires sociales, culture, cultes et sport – M. Vincent Chevalley, Municipal

M. Vincent Chevalley fait part des informations concernant son dicastère.

Il annonce avoir repris les affaires concernant le sport et les relations avec les associations. À ce titre, il souhaite faire le point sur le projet de développement de la zone de sports et loisirs dont il a la charge.

Il rappelle que deux crédits d'étude ont été votés par le Conseil à la fin de l'année passée. En accord avec la Municipalité, il présente le planning intentionnel de ce projet.

Dans un premier temps, la Municipalité relève la nécessité d'intégrer le futur club house du football à l'étude sur le chauffage central des bâtiments communaux.

Lors de la séance de septembre, une analyse complète du projet sera présentée par la Municipalité, avec une demande de crédit d'étude pour la troisième phase du projet. Compte tenu de l'avancée des différentes études, un budget estimatif du projet global sera exposé lors de la même séance, ainsi qu'un plan de financement.

Il ajoute qu'à la suite à cette opération, la Municipalité aura l'intention de présenter le projet à la population fin septembre.

Les préavis de construction concernant les deux premières phases sont prévus à fin octobre.

Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique - M. Yvan Rueff, Municipal

M. Yvan Rueff informe le Conseil sur les affaires en cours dans son dicastère.

Il annonce le dépôt du préavis concernant la sécurisation de la circulation autour de l'école pour la séance de juin. Il souhaite fixer une date de rencontre avec les présidents des commissions finances et travaux à l'issue du Conseil.

Un second préavis concernant la réfection de l'éclairage public est à l'étude. Le contrôle de l'éclairage public est en cours et les non-conformités électriques seront traitées immédiatement, afin d'éviter tout risque. Les mâts sont soumis à un contrôle mécanique obligatoire tous les 5 ans. Cela concerne également la maintenance de l'éclairage du parc sportif.

À la suite de ce contrôle, les travaux seront relativement vite fait.

La modernisation de l'éclairage avec passage à la technologie LED et commande à distance est également à l'étude. La Municipalité présentera un préavis en ce sens en temps voulu.

Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière - M. Bernard Henrioux, Municipal

M. Bernard Henrioux informe le Conseil sur les affaires en cours dans son dicastère.

Une nouvelle attaque de bostryches touche le bois de Cuvaloup, 150 arbres ont été martelés. Ceci représente 400 m³ de bois. En raison de l'intensité de l'attaque, d'autres arbres seront encore abattus.

Il rappelle que le ramassage des déchets encombrants sera avancé au 22 mai, en raison de l'Ascension.

6. Préavis – Rapports des Commissions

Préavis N° 35/25 – Demande d'un crédit de 265'000 CHF (TTC) en vue de financer la rénovation et la mise en conformité de l'éclairage de la zone sportive

M. le Président détaille les différents documents reçus par le Conseil concernant ce préavis.

Rapport de la Commission de Travaux, M. Gilles Pilloud

M. Gilles Pilloud lit le rapport de la commission des travaux et détaille les analyses de la commission des travaux.

M. Laurent Duhoux remarque que le rapport parle d'une réduction de la consommation d'électricité de l'ordre de 55 %. Il demande quel est le montant global de la facture d'électricité due à l'éclairage des terrains ?

M. Gilles Pilloud répond que, pour l'éclairage du sport, la facture annuelle se monte à 445'200 CHF. L'économie réalisée serait ainsi de 244'860 CHF, ce qui représente une réduction substantielle.

M. Quentin Pommaz constate que les travaux ne portent que sur les têtes de mâts et le système d'éclairage. Il demande si les mâts actuels seront bien conservés.

M. Gilles Pilloud confirme que c'est bien le cas.

M. Jean-Marc Fillistorf rappelle que le Conseil a voté pour la rénovation du revêtement des courts de tennis. Maintenant, la Municipalité revient avec l'éclairage du tennis. Il demande si d'autres investissements sont prévus pour la rénovation de toute la zone.

M. Bernard Henrioux répond que dans son domaine d'attributions. La suite des travaux viendra dans le cadre du grand projet. Pour le tennis, il n'envisage pas d'autres travaux.

M. le Syndic précise que le TCC va procéder à la construction de 2 nouveaux terrains de padel avec son propre financement.

M. Quentin Pommaz craint une perte de maîtrise de la Commune sur les installations du tennis. La Commune étant propriétaire des terrains, il demande comment le tennis peut s'octroyer le droit de construire des padels.

Le Conseil perd la vision sur les équipements qui se développent sans préavis, alors qu'une vision globale est nécessaire : *«tout cela me paraît quand même un peu décousu»* !

M. le Syndic répond que M. Henrioux a été parfaitement clair. Le financement des travaux qui concernent la commune est terminé avec ce projet, avant de rentrer en matière avec le reste de la zone. L'illumination des terrains de padel sera faite en partie pendant la construction des terrains.

M. Quentin Pommaz comprend que le tennis bénéficie d'un droit de superficie. Il demande si cela est bien correct et si le tennis peut décider lui-même de l'utilisation du terrain.

M. le Syndic confirme que la Commune est propriétaire du terrain et que le tennis doit demander un permis de construire pour chacune de ses installations.

M. Quentin Pommaz demande à quel moment le Conseil est informé.

M. le Syndic répond que les projets du tennis n'ont pas d'incidence financière pour la Commune.

Mme Nathalie Sauvain craint que les activités du tennis engendrent encore plus de nuisances, du bruit et du trafic. La gestion de ces aspects ne lui semble pas être de la compétence du comité.

M. Gilles Pilloud précise que la commission des travaux n'est pas au courant du projet concernant les padels.

Toutefois, concernant l'éclairage, la commission relève la nécessité de la rénovation. Le montant engagé n'est pas négligeable, mais les solutions alternatives ne sont pas satisfaisantes et il n'y a pas d'autre choix, sous peine de défaillance rapide de l'éclairage.

Rapport de la Commission des Finances, M. Thomas Dislich

M. Thomas Dislich lit le rapport de la commission des finances.

M. Thierry Nydegger précise qu'il a participé à la rédaction de ce préavis, en tant que mandataire. Il ajoute qu'une subvention attribuée par le fonds pour le sport de la Loterie romande est réservée depuis la fin de l'année passée. Ainsi, la Commune touchera une subvention de 60'000 CHF sur la base de ce préavis.

De plus, la société Soluxa SA a demandé une subvention auprès du fonds fédéral pour le sport. En cas d'acceptation du crédit, la Commune touchera encore quelques centaines de francs par mois en plus.

Mme Catherine Schmutz demande si les 60'000 CHF dont il est question correspondent aux 51'000 CHF qui avaient été perdus en raison du report de ce projet.

Elle demande encore si le droit à la subvention est soumis à un délai d'utilisation.

M. Nydegger répond que c'est bien cela. Cependant, aucune subvention n'a été perdue dans le cadre de ce préavis. Celle-ci a simplement été bloquée à la fin de l'année passée.

Il ajoute que le versement de la subvention se fait sur partie acquittée et que le délai pour la demander est de deux ans.

Mme Catherine Schmutz demande quel est le délai estimé pour la réalisation de la zone de sport.

M. Vincent Chevalley répond que l'achèvement des travaux est prévu en 2028, si le planning présenté est respecté.

Concernant l'éclairage, il s'agit de travaux urgents et qu'il sera moins cher pour la Commune de changer que de garder la situation actuelle.

Mme Catherine Schmutz demande des précisions sur les éléments qui caractérisent l'urgence de la situation.

M. Bernard Henrioux répond que le type d'ampoule utilisé n'est plus fabriqué et qu'il n'existe plus de réserves. Si quelques ampoules lâchent, il n'y aura plus d'éclairage.

Mme Catherine Schmutz remarque que cette situation aurait pu être anticipée.

M. Jean-Daniel Aubry ajoute qu'une partie des terrains de football manque déjà de lumière et que l'on craint qu'il n'y en ait plus.

M. Yves Creteigny constate que le remplacement du système d'éclairage aurait dû être anticipé depuis longtemps. Il ajoute que cette situation de sous-entretien dure depuis une dizaine d'années et qu'elle concerne de nombreux équipement ou bâtiments communaux.

La Commune se retrouve aujourd'hui devant un important besoin de rattrapage, Poêle Chaud, c'est la même situation.

M. Lars Kermode constate que l'âge des installations dépasse certainement la durée de vie prévue. Celles-ci auraient dû être remplacées depuis longtemps, au lieu des ampoules.

Dans la comptabilité, la durée d'amortissement est alignée sur la durée de vie d'une installation. Il demande pourquoi la durée d'amortissement prévue dans le préavis n'est que de 10 ans.

Mme Joanna Pini répond que cela vient probablement des nouvelles normes comptables MCH2 qui précisent les durées d'amortissement pour chaque type d'investissement.

Elle confirme que, pour les objets, machines et véhicules, la durée varie entre 4 et 10 ans.

Mme Eli Gandillet estime que ce préavis est finalement positif, car il s'accorde avec les nouvelles réglementations Minergie.

Mme Nathalie Sauvain relève que le préavis mentionne *«qu'un effort est à faire pour réduire la pollution lumineuse»*. Elle trouve les mesures envisagées très insuffisantes, compte tenu des nombreuses plaintes qu'elle entend concernant la pollution lumineuse.

Elle aurait souhaité de vraies propositions pour améliorer la vie des habitants qui vont payer pour cette charge.

M. Gilles Pilloud précise que le nouveau projet émettra beaucoup moins de rayonnement. La pollution lumineuse sera déjà fortement réduite par rapport à la situation actuelle. *«Pour l'instant, il y a un degré d'urgence et il faut faire avec l'infrastructure qui est en place»*.

M. Yves Creteigny ajoute que le nouveau système de gestion de l'éclairage permettra une illumination par zone, uniquement où c'est nécessaire. L'exploitation sera plus fine au niveau du nombre de mâts allumés. L'extinction automatique des lampes sera programmable, ce qui réduira considérablement la pollution lumineuse en fin de match.

Le nouveau système introduit une série d'éléments qui permettront de réduire la quantité ou plutôt de s'assurer que les allumages correspondent aux besoins.

Il n'y a plus de questions de la part du Conseil.

M. le président relit les conclusions du rapport et passe au vote.

Vote pour l'approbation du préavis N° 35/25

Voix pour :	Majorité
Voix contre :	Une
Abstention :	Deux

Le préavis N° 35/25 est accepté à la majorité du Conseil.

Préavis N° 40/25 – Demande d'un crédit de 255'200 CHF (TTC) pour la réfection de la zone de vie, de la charpente et de la toiture du chalet de Poêle Chaud

M. le Président détaille les différents documents reçus par le Conseil concernant ce préavis.

Rapport de la Commission ad hoc, M. Jacques Pelichet

M. Jacques Pelichet lit le rapport de la commission des travaux.

M. Nydegger précise que deux subventions sont disponibles pour ce type de rénovation. Une subvention du Canton de 40 % et une de la Confédération de 30 %. Il ajoute que ces subventions ne sont accordées que pour les éléments liés à la collecte de l'eau, donc le toit. La demande de subvention est en cours, mais le Canton a demandé une étude complémentaire sur l'exploitation bovine sur le Jura.

M. René Bautz constate que les montants concernés par le subventionnement se montent à environ 110'000 CHF. Il demande si c'est bien le cas.

M. Nydegger confirme le montant pour la toiture. Mais il ajoute que les échafaudages (montage et démontage), ainsi que certains honoraires, pourront également être subventionnés. Au final, le montant subventionné serait de l'ordre de 150'000 CHF à 70 %.

M. Ben Henrioux ajoute qu'à chaque estivage, 120 têtes de bétail montent à l'alpage.

M. Michel Lambelet souhaite remercier M. Nydegger du bureau Schenk pour les aspects techniques du projet et pour les subventions.

Il rappelle que plusieurs communes ont procédé à la rénovation de leurs alpages et revient sur l'historique de Cuvaloup et de Poêle Chaud avec quelques photos à l'appui.

M. Pradevand signale qu'il fait partie du Syndicat d'alpage, et que le chalet de Poêle Chaud est utile pour collecter l'eau nécessaire à l'abreuvement du bétail. L'étable du chalet est nécessaire pour isoler les bêtes malades qui doivent être mises dans l'obscurité (maladie ophtalmique transmise par les chamois).

Avec un toit en mauvais état, la collecte de l'eau ne sera plus possible et les bêtes ne pourront plus estiver. La charpente de l'étable est également fragile et les bêtes ne peuvent plus être rentrées.

La bonne nouvelle c'est que l'ensemble du bétail est vacciné depuis plusieurs années.

M. Aubry se réjouit de l'enthousiasme de M. Lambelet, mais déplore que la Commune dépense plus de 250'000 CHF pour un chalet qui restera sans eau ni électricité. Avec cette somme, le chalet ne sera qu'à peine viable.

M. Michel Lambelet répond que les utilisateurs ne souhaitent pas de l'eau courante et de l'éclairage, «*car, dans ce cas, on reste à la maison*». Il y aura la possibilité de dormir à plus de 10 personnes, dans un endroit agréable, avec un fourneau.

Mme Nathalie Sauvain demande une récapitulation des montants subventionnés et non subventionnés.

M. Nydegger répond que, sur les 250'000 CHF du projet, environ 150'000 CHF seront subventionnés à hauteur de 70 %. Le reste est à la charge de la Commune.

Il ajoute que différentes options ont été envisagées lors de l'étude. L'une concerne l'équipement de panneaux solaires avec batterie à sel destinée à l'éclairage uniquement. Une autre option concernait l'adduction d'eau, ainsi que la pose d'une alimentation électrique depuis Cuvaloup. Cette option chiffrée entre 180'000 CHF et 200'000 CHF a été abandonnée.

M. Alexandre Gaillard demande dans quel délai, le chalet sera disponible à la location et si des travaux d'assainissement sont encore nécessaires, comme l'installation de toilettes sèches.

M. Nydegger répond que les travaux seront engagés vers fin août si le crédit est voté. Pour la partie intérieure, un équipement simple est prévu dans le préavis pour rendre le chalet habitable. Le poêle sera installé conformément aux normes.

M. Yves Cretegny relève que le préavis ne prévoit pas d'aménagement extérieur. Pour le confort d'utilisation, il serait souhaitable de clôturer les abords, afin d'éviter que les vaches n'accèdent au terrain devant le chalet.

Rapport de la Commission des Finances, M. Jean-Daniel Aubry

M. Jean-Daniel Aubry lit le rapport de la commission des finances.

La parole est au Conseil pour les questions sur la partie financière.

Le Conseil n'a pas de questions.

M. le président relit les conclusions du rapport et passe au vote.

M. le Syndic remercie M. Michel Lambelet pour le travail réalisé et propose de faire un article dans le *Quoi ?*

Vote pour l'approbation du préavis N° 40/25

Voix pour :	Majorité
Voix contre :	Aucune
Abstention :	2

Le préavis N° 40/25 est accepté à la majorité du Conseil.

Préavis N° 38/25 – Modifications des statuts de l'association intercommunale du SDIS Nyon-Dôle

M. le Président détaille les différents documents reçus par le Conseil concernant ce préavis. Il précise qu'il s'agit d'un préavis intercommunal qui ne peut pas être amendé.

Rapport de la Commission des Finances, M. Antoine Amiguet

M. Antoine Amiguet lit le rapport de la commission des finances.

M. le Président précise que les nouveaux statuts permettront un meilleur équilibre dans la gouvernance de l'association, puisque, pour chaque délégation, la représentativité entre exécutif et délibérant sera partagée à parts égales.

M. le Syndic ajoute qu'il est actuellement le seul représentant de Crans au Conseil intercommunal et qu'à l'avenir, notre commune aura droit à deux délégués. Cependant, le CoDir n'envisage pas l'entrée en vigueur des nouveaux statuts avant la prochaine législature en 2026. L'élection de la nouvelle délégation se tiendra lors de l'entrée en fonction du futur Conseil communal.

La parole est au Conseil pour les questions sur la partie financière.

Le Conseil n'a pas de questions.

M. le président relit les conclusions du rapport et passe au vote.

Vote pour l'approbation du préavis N° 38/25

Voix pour :	Unanimité
Voix contre :	Aucune
Abstention :	Aucune

Le préavis N° 38/25 est accepté à l'unanimité du Conseil.

7. Initiatives, dépôt de motions, postulats

Postulat de M. Yves Creteigny – *Étude de scénarios pour le financement du plan d'investissement 2025 – 2035.*

M. Yves Creteigny expose les arguments de son postulat.

M. le Président reprend la parole et informe que le postulat est recevable.

M. Le Syndic souhaite que le Conseil passe directement au vote sur l'entrée en matière et le renvoi à la Municipalité.

M. le Président propose de voter simultanément sur l'entrée en matière et le renvoi du postulat à la Municipalité, puis passe au vote.

Vote pour le renvoi du postulat de M. Yves Creteigny à la Municipalité

Voix pour :	Majorité
Voix contre :	Aucune
Abstention :	2

Le postulat est accepté à la grande majorité du Conseil.

Le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude, le délai de réponse est de 6 mois.

M. le Syndic remercie M. Creteigny pour son initiative, qui fait partie des réflexions de la Municipalité. Suite à la présentation sur la priorisation des projets en mai 2024, il est temps que la Municipalité présente sa vision globale. Cependant, une vision globale à si longue échéance ne saurait être suffisante.

Postulat de M. André Ramseier – *Pour faciliter le retrait des envois non distribués.*

M. André Ramseier expose les arguments de son postulat et précise qu'il habite le quartier des Landes. Il détaille le processus de la tournée du facteur «André» et le traitement réservé aux envois non distribués (lettres recommandées, etc.) qui doivent être récupérés à la poste de Signy.

M. le Président demande si la Municipalité veut réagir.
Ce n'est pas le cas, la parole est au Conseil.

M. Alexandre Gaillard pense que cette initiative aura pour effet de déplacer un problème pour en obtenir un autre. Il comprend bien que récupérer son courrier à Signy est compliqué pour les personnes qui ne disposent pas de voitures. Mais se parquer à la rue de la Morâche l'est également pour les automobilistes. Une réflexion serait à faire pour trouver une poste où on peut se rendre en bus et en voiture.

M. André Ramseier répond que, derrière la Morâche, il est possible de se garer le long de la gare, et au parking de la Combe.

Mme Catherine Schmutz ajoute que la Poste propose d'autres solutions, comme demander la redistribution du courrier par le facteur ou choisir les horaires de distribution.

M. Yves-André Fasel affirme qu'il est quand même plus simple de se rendre à Nyon en vélo ou en voiture, que d'aller à Signy !

Mme Eli Gandillet demande si le volume de courrier non distribué est connu.

M. Yves Cretegny répond que c'est au postulat d'envoyer ces questions pour étude à la Municipalité.

Mme Sauvain remarque que notre Municipalité est déjà très chargée. Elle demande à quel point on peut encore charger la Municipalité avec de nouvelles études.

M. le Syndic ajoute que cette question a déjà été posée directement à la Municipalité par M. Ramseier, et qu'une réponse a déjà été rendue sur les motivations du choix de Signy. Il partage le point de vue de Mme Sauvain.

M. Alexandre Gaillard ajoute que la poste de Signy est ouverte le samedi, et jusqu'à 19 h en semaine.

M. le Syndic précise que le choix de déposer le courrier non distribué à Signy a été pris par la Municipalité, suite aux discussions avec la Poste, le 10 février 2021.

Dans le choix des filiales possibles de la Poste, il y avait Signy, Nyon 1 et Coppet. La filiale de Signy est celle qui offre la plus large gamme de services et d'horaires.

M. le Président passe au vote.

Vote pour le renvoi du postulat de M. André Ramseier à la Municipalité

Voix pour :	7
Voix contre :	12
Abstention :	12

Le postulat est rejeté, l'auteur peut revenir avec un nouveau postulat.

8. Élection statutaire complémentaire

Élection d'un nouveau membre de la commission de gestion

Suite à la démission de M. Blaise Schwerzmann, Mme Beirnaert se porte candidate pour le siège de la CoGest.

Le Président constate qu'il n'y a pas d'autre candidat et propose une élection tacite.

Mme Karine Beirnaert est élue tacitement à la CoGest, par acclamation.

9. Associations intercommunales – Rapports des délégués APEJ, ARSCO, SITSE, POLICE, ORPC, SDIS, Région de Nyon

Élection d'un nouveau suppléant membre de la délégation à Région de Nyon.

Suite à la démission de M. Blaise Schwerzmann, M. Duhoux se porte candidat comme suppléant. Le Président constate qu'il n'y a pas d'autre candidat et propose une élection tacite.

M. Laurent Duhoux est élu tacitement comme suppléant de la délégation Région de Nyon, par acclamation.

APEJ - Rapporteur, M. Carlos Mota

M. Carlos Mota informe le Conseil qu'il n'y a pas eu de séance. La prochaine aura lieu le 20 mai 2025.
SITSE - Rapporteur, M. Cédric Aeschlimann

M. Cédric Aeschlimann informe le Conseil qu'il n'y a pas eu de séance. La prochaine aura lieu le 12 juin.

Police Nyon Région – Rapporteur, M. Quentin Pommaz

M. Quentin Pommaz informe le Conseil sur la dernière réunion du CI de la PNR, le 7 mai 2025.

Deux préavis figuraient à l'ordre du jour, le préavis 01-2025 Comptes 2024 et le préavis 02-2025 Rapport de gestion 2024.

Au niveau des comptes, l'exercice se termine sur un excédent de revenus de 1,1 million CHF, ce qui représente une diminution des quotes-parts communales de 1,3 million CHF. Avec la clé de répartition, cela représente une diminution de charges de 60'000 CHF pour Crans.

Il relève une augmentation des charges inexpliquée de 60'000 CHF pour l'exploitation du nouveau poste de police. Cette charge est liée à la consommation d'électricité et une analyse de la situation est en cours pour en trouver la cause.

Pour le rapport de gestion, la CoGest a porté son analyse sur les RH et l'informatique.

Au niveau de la sécurité informatique, la commission n'a pas relevé de défauts.

Concernant les RH, la révision des statuts du personnel est en cours, avec un accent mis sur le soutien à la parentalité (aménagement du temps pour les mamans et les collaboratrices enceintes). Un autre point concerne le renforcement des procédures de sélection lors du recrutement. Une analyse approfondie de la personnalité des candidats sera mise en place pour s'assurer de la fiabilité des nouveaux collaborateurs.

Les deux préavis ont été acceptés.

ORPC (Protection civile) – Rapporteur, M. Yves-André Fasel

M. Yves-André Fasel informe le Conseil sur la dernière séance du CI de l'ORPC, le 26 mars.

Le Conseil a validé le préavis sur les comptes 2024, qui se portent très bien.

SDIS – Rapporteur, M. le Syndic

M. Robert Middleton informe le Conseil sur la dernière séance du CI.

Les comptes ont été validés et les SDIS vont acheter un nouveau véhicule.

Le coût budgété par habitant était de 41,40 CHF et, dans les comptes, ce montant est de 40,74 CHF. Le montant par habitant est stable.

Région de Nyon – Rapporteur, M. Cédric Aeschlimann

M. Cédric Aeschlimann informe qu'il n'y a pas eu de séance.

La prochaine se tiendra le 18 juin, avec quatre objets à l'ordre du jour, les comptes 2024, un préavis sur l'aide au tourisme régional et deux préavis DISREN sur lesquels la Commune n'est pas concernée.

ARSCO SA – Rapporteur, M. Jean-Daniel Aubry

M. Jean-Daniel Aubry informe le Conseil sur la séance d'information sur les comptes d'ARSCO SA, le 30 avril 2025.

Depuis l'arrivée du nouveau directeur, la présentation des comptes se fait de manière plus claire.

L'ouverture de la piscine est prévue pour le mois d'août 2025 et la patinoire ouvrira lors de la saison hivernale. Le budget de construction reste dans la cible des 22 à 23 millions prévus au départ.

La construction d'une nouvelle salle de gym double, norme VD 4, est en projet. Le budget est devisé à 11 millions de francs. Cependant, une discussion avec le canton a permis de démontrer que la construction d'une salle triple VD 6 serait possible pour le même montant, grâce à l'obtention de subventions plus élevées, si le Grand conseil adopte la nouvelle politique de soutien au sport.

Par conséquent, ARSCO a décidé de retarder la construction des VD 4 au profit des VD 6, dans l'attente de la décision du GC.

Au niveau de l'actionnariat, Crans est partenaire à hauteur de 12 %. La dette est de 40 millions, ce qui représente une dette de 4,8 millions pour Crans.

M. Yves Cretegny demande si le budget d'exploitation de l'ensemble piscine-patinoire est toujours en ligne avec les prévisions faites lors du lancement du projet.

M. le Syndic répond que des discussions sont en cours au niveau de l'ARSCO pour étudier la question des coûts d'exploitation. Les chiffres définitifs du coût d'opération et d'amortissement seront disponibles à la séance du mois de juin.

M. Aubry ajoute que l'exploitation du restaurant n'est pas encore réglée.

10. Divers et propositions individuelles

Mme Schmutz remarque que l'ordre du jour recommande de déposer les questions diverses à l'avance et par écrit. Elle se demande pour quelle raison ?

M. le Président répond qu'il s'agit de mieux cadrer le débat. Les questions déposées par écrit sont plus succinctes et mieux définies.

Ceci facilite la transcription au PV, qui est parfois difficile et délicate, en raison de la longueur des prises de parole spontanées et sans notes.

Mme Schmutz souhaite savoir ce qu'est devenue la commission de la durabilité et à quelle occasion celle-ci sera activée. Celle-ci a été fortement réclamée lors de la législature précédente.

Mme Joanna Pini répond que la commission sera convoquée pour les différents objets liés au PECC.

M. le Président ajoute qu'il s'agit d'une commission consultative de la Municipalité. Le Conseil n'a pas formellement élu de commission pour la durabilité.

Mme Schmutz revient sur le recours perdu de Jouxten-Mezery et se dit outrée par l'argument du Tribunal fédéral disant que l'autonomie financière de la commune n'est pas touchée, compte tenu du fait que celle-ci a toujours la possibilité d'augmenter ses impôts. Elle ne trouve pas correct que le canton prélève 80 % sur chaque point d'impôt destiné à des investissements.

Elle demande si des voies de recours existent contre cette confiscation fiscale.

M. le Syndic explique qu'une centaine de recours sont pendants, mais que cette décision fait jurisprudence pour les cent autres cas.

L'arrêté du tribunal fédéral sera mis à la disposition du Conseil, mais, selon le tribunal, il n'y a pas de discrimination, pas d'arbitraire ni d'atteinte à l'autonomie communale.

Cette décision du Tribunal a été prise en toute connaissance de cause. Selon lui, c'est une atteinte fondamentale à la vie démocratique en Suisse. C'est une très mauvaise décision.

M. Jean-Daniel Aubry est étonné du mauvais état du terrain du football principal qui est tout bosselé. Il annonce que les taux d'intérêt sur dix ans ont baissé à 0,40 %. La BNS annonce qu'elle va encore diminuer ses taux, ce qui sera favorable pour les futurs financements de projets.

Le Conseil n'a plus de questions ou de remarques.

La séance est levée à 22 h 38.

CONSEIL COMMUNAL DE CRANS



Le Président
M. Henri BOSSERT



La secrétaire
Mme Fabienne Vionnet

Glossaire des acronymes et termes spéciaux

Organismes communaux

CODIR	Comité de direction. Organe exécutif d'une association intercommunale.
CoFin	Commission des finances.
CoGest	Commission de gestion.
SDC	Société de développement, Crans.

Associations intercommunales

ACP	Association intercommunale pour un couvert à plaquettes, Trélex.
APEJ	Association pour l'enfance et la jeunesse.
ARSCO	Société immobilière ARSCO SA.
ORPC	Organisme régional de Protection civile.
PNR	Association intercommunale Police Nyon Région.
Région de Nyon	Association intercommunale des communes du district de Nyon.
SITSE	Services industriels de Terre Sainte et environs.

Organismes cantonaux

AdCV	Association de Communes vaudoises.
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes, service de l'état de Vaud.
ECA	Établissement cantonal d'incendie.
OAJE	Office pour l'accueil de la jeunesse et de l'enfance
UCV	Union des communes vaudoises.

Autres organismes et raisons sociales

AVS	Assurance vieillesse et survivants.
Bio-Éco	Société de conseil et de stratégie dans le développement durable, l'énergie et le climat, Vevey.
Energieô	Projet de forage géothermique, Vinzel.
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique, Université de Lausanne.
PC	Protection civile.
TCS	Touring Club de Suisse.

Lois et règlements

LAT	Loi sur l'aménagement du territoire.
LAVS	Loi sur l'assurance vieillesse et survivants.
PECC	Plan énergie et climat communal.
PGA	Plan général d'affectation communal.